



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : Hemery Laetitia

Présents : Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Gergaud Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Elain Annie, Broussard Didier, Hemery Laetitia, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Brisson Michel, Thomas Maryline, Durand Isabelle, Morice Sonia, Le Méhaute Stéphane, Guiheneuf Anthony, Allain Malika, Rouxel Olivier, Martin Estelle, Morin Frédéric, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Frehel Colette.

Procurations : Bachelier Stéphane à Guiheneuf Anthony

Absent (e) s : Gascoin Manuella, Terrien Cassandre

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	26
Nombre de procurations :	1
Nombre de votants :	27

Objet : Affaires scolaires et périscolaires :
APS – Tarifs 2023

Nomenclature : 7.1.6

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs de l'Accueil Périscolaire pour l'année 2023, suivant le tableau ci-dessous :

<p>Accusé de réception en préfecture 044-214400988-20221214-2022-070-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022</p>

(Arrondi au chiffre supérieur – Goûter compris – tarif au ¼ d'heure)

Si quotient familial	Tarif au 1/4 d'heure	Tarif à partir du 2ème enfant
< 400	0,39 €	0,28 €
400 - 550	0,46 €	0,34 €
551 - 700	0,51 €	0,40 €
701 - 850	0,58 €	0,47 €
851 - 1000	0,66 €	0,55 €
1001 - 1150	0,72 €	0,61 €
1151 - 1300	0,78 €	0,66 €
1301 - 1450	0,85 €	0,73 €
> 1450	0,91 €	0,79 €

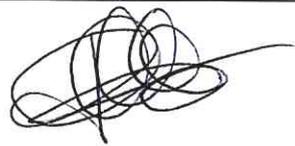
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix POUR, et 3 abstentions, (Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig),

FIXE les nouveaux tarifs de l'Accueil Périscolaire à partir du 1^{er} janvier 2023, suivant le tableau ci-dessus :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 15 décembre 2022

Le Maire Jean-Louis	La secrétaire de séance Hemery Laetitia
	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le ... 19 DEC. 2022